

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	36 (1907)
Heft:	12
Rubrik:	Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

et louables efforts, subit l'épreuve de la circulation pour s'arrêter on ne sait où. Toujours désintéressé, M. Fontaine n'a pas fait rechercher son manuscrit. Publié en son temps, cet ouvrage aurait rendu d'incontestables services aux maîtres de l'enseignement primaire et secondaire, en attendant qu'une histoire plus complète et plus documentée voie le jour.

A l'école régionale, M. Fontaine orienta son enseignement vers l'agriculture. Les jeunes gens qu'il a formés ont montré plus tard qu'ils avaient compris les leçons de leur maître. Il fit à cette époque un travail sur la comptabilité agricole qui fut remarqué à Berne et honoré d'une récompense.

Il fallait à M. Fontaine un champ plus vaste que l'école. Plusieurs de ses anciens élèves ont poursuivi leurs études, grâce à ses conseils et à ses encouragements. Dans la paroisse de St-Aubin, il ne tarda pas à acquérir et à exercer une bienfaisante influence sur les autorités locales et sur ses concitoyens. Discrètement et avec habileté, il s'occupa de la diffusion de la bonne presse.

Ses nouvelles fonctions dans les bureaux de la Chancellerie caderaient, mieux peut-être que l'enseignement, avec les aptitudes de son esprit. Différents journaux, entre autres *La Liberté* et *L'Ami du Peuple* de Fribourg ont insisté sur cette dernière étape de la carrière de M. Fontaine. Ils ont rendu hommage à sa puissance de travail, à sa compétence dans les questions d'économie publique et de sociologie. Ils ont rappelé ses études sur l'assistance publique, sur les sociétés de secours mutuel et ses articles sur les questions de géographie et de statistique. Le *Bulletin pédagogique* se félicite aussi d'avoir trouvé en M. Fontaine un collaborateur assidu et bien renseigné.

Au repas qui a suivi la cérémonie de l'enterrement, M. le doyen Michaud a fort bien interprété les sentiments de tous en rappelant ce que fut M. Fontaine : un maître éducateur avant tout, un homme de cœur, un fonctionnaire très attaché à ses devoirs et un chrétien solide dans ses convictions.

J. D.

Chronique scolaire

Prusse. — Le gouvernement prussien vient de transplanter brutalement 90 jeunes instituteurs des provinces du Rhin et de la Westphalie dans les provinces polonaises de l'est. Le 1^{er} juin, 80 autres doivent les suivre. Par ce moyen, la Prusse pense pouvoir venir à bout des écoliers en révolte. En 1886 à 1888 déjà, des colonies pédagogiques entières avaient été importées de la

Saxe et de la Silésie, en Posnanie. Mais les maîtres exilés ne songent guère qu'à secouer le plus tôt possible leurs pieds de la poussière de ces provinces indociles. Et la perspective d'être envoyé à l'autre bout de l'Empire ne fera-t-elle pas reculer plus d'un des trop rares candidats à l'enseignement dans les parties de la Prusse qui en fournissent encore ?

Confédération. — Voici les résultats des examens pédagogiques des recrues en 1906 :

		1905
1.	Genève	6,68
2.	Bâle-Ville	6,85
3.	Obwald	6,93
4.	Neuchâtel	6,94
5.	Zurich	6,97
6.	Vaud	7,16
7.	Argovie	7,26
8.	Thurgovie	7,32
9.	Glaris	7,34
10.	Valais	7,48
11.	Appenzell Rhodes-Ext.	7,52
12.	Soleure	7,54
13.	<i>Fribourg</i>	7,55
14.	Schaffhouse	7,60
15.	Bâle-Campagne	7,66
16.	Berne	7,67
17.	Zoug	7,77
18.	St-Gall	7,85
19.	Lucerne	8,06
20.	Schwyz	8,11
21.	Tessin	8,19
22.	Grisons	8,58
23.	Nidwald	8,59
24.	Uri	8,72
25.	Appenzell Rhodes-Int.	8,98

La moyenne pour la Suisse est de 7,52. En 1905 : 7,60.

L'année dernière, Fribourg occupait le 14^{me} rang.

Dans le prochain numéro, le *Bulletin* reviendra sur les résultats de ces examens.

Fribourg. — Les *Mémoires* de la Société fribourgeoise des sciences naturelles ont publié récemment les travaux de deux membres du corps enseignant fribourgeois. M. Aebischer, professeur à l'Ecole normale de Hauteville, est parvenu, après de patientes recherches, à déterminer deux cents mousses avec leur habitat dans le canton. C'est ce que nous apprend son étude sur

les *Muscinées observées dans le canton de Fribourg*. A son tour, M. Jaquet, instituteur à Montsalvens, décrit avec enthousiasme les merveilleuses richesses de la flore des Mortheys. Son travail est un excellent guide pour les botanistes qui veulent explorer ces régions de nos Alpes fribourgeoises.

Zurich. — Le travail suivant a été proposé aux instituteurs du canton de Zurich. « La Réforme de l'enseignement de la première année scolaire. » On demande un aperçu clair et concis du mouvement actuel de la pédagogie des classes inférieures, une indication des mesures immédiatement praticables et utilisables qui permettront à l'école de succéder tout naturellement à la formule, d'une part et d'autre part de poser un sûr fondement à l'enseignement des cours supérieurs.

Argovie. — On n'étudiera plus le syllabaire, dans les écoles d'Argovie, pendant les deux premiers mois de la première année scolaire. Les heures de classe seront réservées à des leçons de choses, données autant que possible en plein air, à du dessin libre et à d'autres occupations de ce genre. Les instituteurs peuvent même remettre l'étude des caractères imprimés à la seconde année scolaire. On sait que le promoteur de cette réforme est le Dr Balsiger, de Berne. Quelques écoles de la ville de Berne ont essayé, elles aussi, d'introduire cette nouveauté. Plusieurs institutrices cependant ont été effrayées par les déclarations de la Direction de l'Instruction publique, qui n'a autorisé cette innovation qu'à condition que le programme de la première année scolaire fût entièrement parcouru quand même.

Berne. — Les délégués de la Société des instituteurs bernois se sont réunis, il y a quelque temps, dans l'Aula du Gymnase de Berne. La Société compte 2709 membres ; 279 membres du corps enseignant bernois ne se rattachent pas encore à la Société cantonale.

Le député Hans Musset, instituteur à Berne, a été chargé de présenter à la Direction de l'Instruction publique un rapport sur la situation économique du corps enseignant bernois. Cette requête tend à augmenter les subsides de l'Etat aux institutuers (800,1000 et 1200 fr.) et aux institutrices (500, 700, 900 fr.) et à instituer un contrôle sur les prestations en nature des communes.

On a voté ensuite la création d'un secrétariat permanent, qui sera exclusivement chargé de l'amélioration du sort matériel du corps enseignant et de la défense de ses droits au communal, au cantonal et au fédéral. Les intérêts des maîtres et des maîtresses seront soutenus devant le public par un organe spécial.

Vaud. — Après d'assez longs pourparlers, les traitements du corps enseignant de Lausanne ont été fixés comme suit par la Municipalité :

	Minimum	Maximum
Instituteurs urbains	2600	3800
Instituteurs forains	1800	3000
Institutrices urbaines	1700	2650
Institutrices foraines	1300	1250

Augmentation triennale pour les instituteurs : 200 fr., pour les institutrices, 100 fr., sauf la dernière qui a lieu après 20 ans.

—————

PROJET DE STATUTS POUR UNE SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS ENTRE LES MEMBRES DU CORPS ENSEIGNANT

ARTICLE PREMIER. — Il est fondé dans le canton de Fribourg sous le nom de Société de secours mutuels entre les membres du corps enseignant primaire et secondaire, une Société de secours mutuels qui a son siège à Fribourg et qui est inscrite au registre du commerce.

ART. 2. — La Société a pour but d'allouer une indemnité quotidienne aux sociétaires malades et d'établir au profit des héritiers directs d'un sociétaire défunt une allocation dite : secours au décès.

ART. 3. — La Société se compose de membres actifs et de membres honoraires.

ART. 4. — Sont membres actifs les personnes qui, faisant partie de la Société fribourgeoise d'éducation, sont membres du corps enseignant et qui demandent par lettre adressée au Comité de direction d'entrer dans la Société, sont reçues par le Comité. On fait un stage de trois mois.

ART. 5. — Sont membres honoraires les personnes qui par leurs dons et souscriptions contribuent à la prospérité de la Société sans profiter de ses avantages.

ART. 6. — Cessent de faire partie de la Société : 1^o Les membres actifs qui n'auront pas payé leur cotisation pendant plus de six mois sans raisons de force majeure; 2^o Les membres qui auront causé par tromperie un dommage à la Société.